



Christophe OLIVIERI
Délégué Technique F.F.S.A.
Licence A 169602

Magny-Cours, le 09 mai 2021

Rapport technique : Voiture N°16

Suite à la course N°1 du 08/05/2021, un second pneu Joker a été demandé pour la voiture N°16 en raison d'une crevaison, en infraction à l'article 26.16 du règlement sportif du Championnat de France FFSA GT 2021 (ci-joint les 2 demandes de pneus joker).

26.17. En plus des pneus slicks neufs autorisés pour chaque épreuve, chaque voiture engagée dans la Série dispose d'une allocation d'un (1) pneu joker par épreuve. Ces pneus joker peuvent être utilisés pour remplacer des pneus qui ont été endommagés ou qui sont inutilisables. Les pneus joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'épreuve suivante.

Christophe OLIVIERI

Monsieur le Président du Collège des Commissaires Sportifs		Monsieur le Directeur de Course	
Date de réception	<u>9/5/21</u>	Date de réception	<u>9/5/2021</u>
Heure	<u>10h40</u>	Heure	<u>10.36</u>
Signature		Signature	